




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-541**

Séance publique du

13 décembre 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231213- lmc1250104-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2023
Date de réception : vendredi 15 décembre 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PRÉCARITÉ DES ÉTUDIANTS.

Le 13 décembre 2023 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07 décembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Alain PARRA.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Kayané BIANCO donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Jeunesse

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2023

RAPPORTEUR : Madame Kayané BIANCO

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PRÉCARITÉ DES ÉTUDIANTS. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de soutien aux étudiants, la Direction Jeunesse et Vie Étudiante de la Ville d'Aix-en-Provence souhaite mettre en œuvre plusieurs actions en partenariat avec des acteurs œuvrant sur la précarité des étudiants afin de pallier leurs besoins.

Un soutien supplémentaire à la Fédération Aix Marseille Interasso (**FAMI**) semble être nécessaire pour poursuivre le fonctionnement et la structuration de l'**AGORAE** situé aux Allées Provençales. Cette épicerie sociale et solidaire étudiante, gérée par les étudiants pour les étudiants, propose à la fois une épicerie à coûts très réduits, ainsi qu'un lieu de vie et de partage. Au vu de la recrudescence de difficultés financières qui touchent les étudiants au niveau national et local, nous proposons que la Ville d'Aix-en-Provence apporte une contribution de 1500 € en complément de la subvention de 3000 € voté au Conseil Municipal du 9 juin 2023, afin de permettre l'achat de denrées en fin d'année 2023 et début 2024.

Nous proposons également qu'une subvention de 2800 € soit versée à l'association afin qu'elle puisse organiser un repas de Noël pour les bénéficiaires de l'**AGORAE**, préparé par les bénévoles de la FAMI, dans les locaux du Repère, avec du personnel mis à disposition. La subvention totale versée sera donc de 4300 €.

Enfin, l'**AGORAE** / FAMI n'ayant pu bénéficier directement de volontaires du service civique cette année au niveau de sa fédération nationale, du fait d'un problème administratif, une collaboration avec la Ville et Unis Cité est en cours afin de créer une mission

supplémentaire de service civique au niveau local et renforcer ainsi le fonctionnement de la structure.

La Ville souhaite également apporter son soutien à Aix Marseille Université et aux associations étudiantes Resa, ASC et FAMI, dans le cadre de la création d'une deuxième AGORAE au sein de l'université. AMU met ainsi à disposition des locaux équipés au CUBE, afin de proposer un deuxième site aixois d'épicerie sociale et solidaire, ouvert à tous les étudiants, ainsi que des distributions alimentaires, pour faire face aux besoins croissants de soutien pour cette population. L'ouverture de cette nouvelle structure est prévue en décembre, et à cet effet, la Ville et le CCAS souhaitent apporter une dotation de 300 colis comprenant des denrées alimentaires et des produits d'hygiène pour les bénéficiaires des deux AGORAE.

A noter que grâce à cette nouvelle structure au fonctionnement multi-partenarial, la Ville pourra poursuivre et approfondir l'expérimentation initiée en 2023 sur la redistribution des repas et produits non-consommés de la cuisine centrale vers les étudiants.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des sommes détaillées dans le tableau présenté ci-dessous ;
- **DIRE** que ces sommes seront imputées sur les lignes budgétaires 338--65748--933 (**2280**) et 23--65748--932 (**1830**) qui présentent les disponibilités suffisantes.

DL.2023-541 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA PRÉCARITÉ DES ÉTUDIANTS. -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

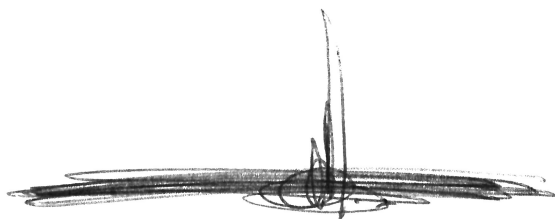
N'ont pas pris part au vote

Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

DIRECTION GESTIONNAIRE : DIRECTION JEUNESSE

SERVICE GESTIONNAIRE

967

N° TIERS	NOM	TYPE	OBJET DE L'ATTRIBUTION	N° CONVENTION OU N°AVENANT			Total
					ANNEE 2023 CM 9 juin 2023	Subvention 2023 Pour le CM du 13 déc	
110724	FAMI	E	Précarité étudiante		3 000	4 300 €	7 300 €
LIGNE BUDGETAIRE SUBVENTIONS JEUNESSE N° 1830						4 300 €	
SERVICE GESTIONNAIRE							
34946	CCAS	F	Précarité étudiante			10 000 €	
LIGNE BUDGETAIRE SUBVENTIONS JEUNESSE N° 2280						10 000 €	
TOTAL							14 300 €

965